

MAIRIE DE SAINT-YORRE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de la convocation 09/12/22
Date d'affichage 09/12/22
Nombre de conseillers : En exercice : 23 / Présents : 13 / Votants : 17

L'an deux mil vingt-deux, le vendredi 16 décembre à 20H30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-YORRE s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire, sous la présidence de M. Gérard LABONNE, 1^{er} Adjoint.

Etaient présents :

M. LABONNE Gérard	Mme GUERRY Laure	M. NOCART Eddy
M. CORRE Patrice	Mme GRIMARD Eliane	M. DESFEMMES Didier
Mme METENIER Patricia	Mme BRUYERE Mireille	M. RENÉ David
M. MARCAUD Hugues	Mme FERNANDEZ Maryline	Mme LAFARGE Audrey
M. LEBON Thierry		

Absents excusés ayant donné pouvoir :

M. KUCHNA Joseph a donné pouvoir à M. LABONNE Gérard
Mme MOUBAMBA Stéphanie a donné pouvoir à Mme LAFARGE Audrey
Mme VERNIS Cécile a donné pouvoir à M. CORRE Patrice
Mme GONZALEZ Sylvie a donné pouvoir à M. DESFEMMES Didier

Absents :

M. DIFALLAH Azdine	Mme COULON Sylvie	M. CONIL Gaël
M. DE SOUZA Bertrand	M. BAUDON Julien	M. DEBOST Anthony

Gérard LABONNE, 1^{er} Adjoint, ouvre la séance du Conseil municipal à 20H30.

Il procède ensuite à l'appel nominal des membres du Conseil, dénombre 13 conseillers présents et constate que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 23, il a été, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

M. GUERRY Laure est élue pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

1- Motion de soutien au contournement routier nord-ouest de Vichy (CNO)

Rapporteur / Gérard LABONNE

Par cette motion, le Conseil municipal de la commune de Saint-Yorre réaffirme son soutien au projet de contournement routier nord-ouest de Vichy qui, 7 ans après la mise en service du contournement sud-ouest et de l'A719 reliant l'ouest de Vichy à l' A71, permettrait de :

- finaliser le contournement de Vichy et de plusieurs communes de l'Agglomération, en reliant l'A719 au sud au niveau d'Espinasse-Vozelle, à la N209 au nord, à Creuzier-le-Neuf, en venant en continuité du contournement sud-ouest et de l'A719 dans une logique de maillage, de nature à mieux répartir les flux de circulation, pour des raisons de :
 - sécurité des usagers (piétons, écoliers, cyclistes et automobilistes),
 - qualité de vie des riverains (RD906^e en ce qui concerne la traversée de Saint-Yorre, et RD6 entre Bellerive-sur-Allier et Charmeil),
 - amélioration de la qualité de l'air sur le bassin vichyssois ;

- réduire de 70% le trafic poids-lourds dans ces bourgs, enjeu majeur pour l'agglomération vichyssoise dont les voiries locales subissent tous les ans une hausse globale de trafic de transit ;
- empêcher le stationnement anarchique des poids-lourds en transit ;
- favoriser le développement industriel et économique / la réindustrialisation des Zones d'Activités de l'ensemble du territoire, sources de créations d'emplois ;
- préserver le patrimoine des villes concernées, et notamment celui de Vichy, inscrite à l'UNESCO : nuisances olfactive, visuelle, sonore préjudiciables aux activités touristiques.

La présente délibération sera adressée au Commissaire-enquêteur, à Vichy Communauté, à la Préfecture de l'Allier et aux parlementaires du département.

Vote POUR à l'unanimité

Fait à Saint-Yorre, le 20 décembre 2022,

Pour le Maire empêché,
Le 1^{er} Adjoint,

Gérard LABONNE



La Secrétaire de séance,

Laure GUERRY

REÇU EN PREFECTURE

le 20/12/2022

Application agréée E-legalite.com